

## REVOLUTION VOCALE



Dans un contexte fortement concurrentiel où marchés de la téléphonie mobile et de l'**ADSL** explosent, **France Télécom** a vu ses revenus issus de la téléphonie fixe fondre comme neige au soleil : au quatrième trimestre 2003, le chiffre d'affaire généré par son activité historique a chuté de 4,6 % et nul doute que ce déclin vertigineux se poursuivra dans les prochains mois sous l'impulsion des opérateurs alternatifs, notamment les FAIs...

... Free, incorrigible agitateur, à l'instar de **FastWeb** en Italie ou **Vonage** aux Etats-Unis, vient de prendre la vague de la révolution technologique du «tout IP» en proposant le dégroupage total, et par là même, la téléphonie fixe à coût marginal voire nul. Si investisseurs et consommateurs accueillent l'offre d'un bon oeil (selon une étude du courtier Morgan Stanley, «**36 % des européens abonnés à l'ADSL utiliseront des services de voix sur Internet en 2010**»), la téléphonie IP soulève néanmoins bien des interrogations.

En un siècle, la technologie traditionnelle basée sur la commutation a eu le temps d'atteindre, comme le rappelle l'opérateur historique, «une qualité proche de la perfection». On comprendra donc les plus frileux d'entre nous qui craignent d'essayer les plâtres d'une technologie en rodage. Sur ce point, Free se veut rassurant : «**seulement 1 à 2 appels pour 1000 n'aboutissent pas... diffusé au minimum à 64 K, notre VoIP ne recourt pas à la compression de la voix garantissant ainsi un service de bonne qualité**» assurent les ingénieurs de notre FAI.

Au-delà de l'aspect purement technique, l'autre versant à franchir pour la téléphonie via ADSL sera réglementaire : Bruxelles lancera prochainement une consultation pour définir si ce nouveau mode de communication doit être régi par les mêmes contraintes légales que la téléphonie classique, par exemple, l'obligation faite aux opérateurs fournissant une ligne principale de proposer un **contrat en bonne et due forme** à ses clients, ou encore, les règles existantes sur le **partage des coûts et bénéfiques** lorsque plusieurs opérateurs interviennent (appels vers l'international).

Enfin, bien que les FAIs assurent être prêts à prendre la relève, le législateur européen s'inquiète également du problème de **localisation des appels d'urgence** (possible avec la téléphonie fixe et mobile) mais aussi de la mise à la disposition des autorités compétentes d'une **ligne d'interception d'appel** (dans le cas d'une mise sur écoute).

Sources : La Tribune, Enjeux «Les Echos», Journal du Net.

## AU DESSUS DU GENOU

Ce week-end, les cornemuses écossaises se sont faites entendre à la cérémonie commémorative du débarquement allié le 6 juin 1944. Mais, au dire d'**Alexandre Archambault**, corp. Free, les kilts n'ondoyaient pas tous au vent d'Omaha Beach :



«Nous avons reçu un visiteur vendredi en fin de journée, en la personne de **Stephen Carter**, écossais président du régulateur britannique **Ofcom** (en gros un mélange d'**Autorité de Régulation des Télécommunications** et de **Conseil Supérieur de l'Audiovisuel**), qui était à Paris pour s'entretenir avec l'ART et qui a souhaité rencontrer un opérateur innovant misant sur le dégroupage et le développement de nouveaux services Haut Débit par les technologies xDSL. Accueilli par moi-même et **Frank Brunel** pour la partie réglementaire ainsi que **Michael Boukobza** au nom d'**liad**, maison mère de Free, à l'issue d'une visite du staff technique, et notamment la cellule Recherche & Développement Freebox qui lui a présenté ses travaux, ainsi que des deux plateaux hotline, il s'est déclaré ravi par ce retour d'expérience très intéressant et très impressionné par le pari technologique que constituait le dégroupage en général, et en particulier le système Freebox en terme d'innovations au bénéfice du consommateur.»

Malheureusement, l'histoire ne dit pas si cet invité d'honneur est reparti avec une Freebox sous le jupon :) )